

Dossier de Presse

VALORISATION DES ACTIONS DE L'ÉTAT DANS LES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE EN 2021







MOT DES MINISTRES DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES ET DÉLÉGUÉE CHARGÉE DE LA VILLE

Avec le comité interministériel des villes (CIV) du 29 janvier 2021, le Gouvernement a réaffirmé son ambition en faveur des quartiers : 3,3 milliards d'euros investis, 18 ministères impliqués. Ce CIV a mobilisé des moyens inédits afin de répondre aux deux enjeux fondamentaux de ces quartiers : leur attractivité et l'égalité des chances pour leurs habitants.

Le Gouvernement s'attache à concrétiser cette ambition en agissant simultanément sur la sécurité, le cadre de vie, l'éducation, l'emploi et la cohésion sociale. Il veille à créer des synergies entre tous les acteurs des territoires pour faire émerger des solutions locales.

MOT DE LA PRÉFÈTE



Si la crise sanitaire a révélé ou accentué des fragilités territoriales, l'État se mobilise fortement pour en limiter les impacts économiques et sociaux, des moyens exceptionnels ont été engagés pour faire face à l'urgence. Le Comité interministériel à la ville du 29 janvier dernier déroule 60 mesures en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville qui ont vocation à renforcer les moyens dans l'ensemble des champs d'action publique.





La Réforme de la Politique de la ville a été initiée par la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine :

- → 3 contrats de ville, et 12 conventions territoriales
- → 23 quartiers prioritaires
- → 4 opérations de renouvellement urbain (1 national, 2 régionaux et 1 local)
- → 27 conseils citoyens



DEUX CITÉS ÉDUCATIVES LABELLISÉES (Lormont, Bordeaux nord) : RÉUSSITE ÉDUCATIVE RENFORCÉE ET PARTENARIALE



Grâce à une alliance éducative inédite, les acteurs de la communauté éducatives et de l'insertion des quartiers labellisés (Etat, collectivités, écoles, collèges, travailleurs sociaux, parents, associations, entreprises....) ont agi ensemble, en 2020 et 2021 pour favoriser et renforcer l'égalité des chances, l'émancipation individuelle, et le vivre ensemble tout au long du parcours du jeune de 0 à 25 ans. Dans un projet global et partagé qui s'inscrit dans tous les temps et lieux de vie, ils ont apporté un accompagnement adapté aux besoins de chaque enfant et jeune des quartiers pour contribuer à sa réussite sociale et éducative. L'État a labellisé respectivement en 2019 et 2021 les Cités éducatives de Lormont et de Bordeaux avec des moyens importants (2M€ sur 3 années) permettant de mener à bien les projets et atteindre les trois grands objectifs (Conforter le rôle de l'école, Promouvoir la continuité éducative et Ouvrir le champ des possibles)





UNE CITÉ DE L'EMPLOI LABELLISÉE (Bassens, Cenon, Floirac, Lormont): UNE COORDINATION RENFORCÉE POUR L'EMPLOI

En mai 2021, les 4 communes de la rive droite (Bassens, Cenon, Lormont et Floirac) ont obtenu le label « Cité de l'Emploi » porté par le GIP GPV. Dans ce dispositif, les demandeurs d'emploi sont au cœur d'une démarche de collaboration inédite entre l'ensemble des acteurs de terrain, institutionnels et associatifs afin de leur proposer une prise en charge sur mesure, leur permettre de mieux bénéficier des dispositifs existants et leur faciliter le retour à l'emploi.

Cette cité de l'emploi, pilotée par la Préfète, le GIP et les représentants des collectivités, fédère les acteurs locaux de l'emploi, de l'insertion, du développement économique ou les autres collectifs tels que les Cités éducatives. Cette méthodologie permet d'adapter l'action aux réalités locales, et vise à toucher les personnes les plus éloignées de l'action publique.

Cette collaboration doit contribuer, sur la base d'un diagnostic commun, à renforcer l'accès aux dispositifs en place et à construire localement des mesures spécifiques sur des besoins identifiés et non couverts.

Pour appuyer cette démarche, le Ministère chargé de la ville mobilise 200 000€ par cité de l'emploi, sur deux années, afin d'assurer l'animation territoriale et la coordination des parcours ainsi que l'ingénierie de projets sur les solutions complémentaires à mettre en œuvre.



PLAN DE RELANCE POUR LIMITER LES EFFETS DE LA CRISE SANITAIRE

Lors du Comité Interministériel des Villes du 29 janvier dernier le Premier ministre a annoncé qu'au-delà de 1Md€ du plan de relance consacré aux quartiers prioritaires, l'effort de l'État est porté sur les deux prochaines années à plus de 3,3Md€ afin de rétablir l'égalité des chances sur tous les territoires et pour tous les concitoyens.

En Gironde, en QPV les financements de l'État sont, les suivants :

- → Cadre de vie: 10M€ en plus de la dotation ANRU de 77 M€
- → Petite enfance, : 6 M€ dont 3M€ en 2021
- → Éducation : 2,9 M€
- → Emploi: 6,5M€ hors soutien financier aux différents contrats aidés
- → Cohésion sociale : plus de 6,5M€

PLAN PAUVRETÉ POUR LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ DANS LES QUARTIERS



La stratégie nationale de prévention et d'action contre la pauvreté a pour ambition d'agir contre les inégalités de destin et de permettre une égalité des chances réelles. Pour ce faire, 8,5 milliards d'euros sont consacrés à cette stratégie ambitieuse dont les maîtres-mots sont «prévention» et «accompagnement».

Un focus a été mis sur les quartiers prioritaires et dans le cadre des deux appels à projets, les actions en Gironde, 16 associations intervenant en QPV ont été financées à hauteur de 1,6M €.

MOBILISATION DES FINANCEMENTS POLITIQUE DE LA VILLE POUR LUTTER CONTRE LES INEGALITÉS TERRITORIALES





La crise sanitaire a plus particulièrement frappé et mis en grande difficulté les habitants des quartiers prioritaires. En effet, les habitants des quartiers ont dû faire face :

- → aux conditions de confinement dans les grands ensembles
- → aux difficultés posées par la continuité éducative, la poursuite des apprentissages en milieu familial et souvent précaire et le décrochage scolaire
- → aux conséquences immédiates sur l'emploi pour des personnes déjà précarisées,
- → à la satisfaction des besoins primaires (alimentaire, paiement des loyers,...)

En 2021 plus de **600 actions ont été financées** par le budget politique de la ville de **2,7M€, 87 médiateurs « adultes relais » soit 1,7M€ et plus de 200 000€ de soutien aux 26 postes Fonjep « politique de la ville ».**

Cette programmation a été complétée par des financements Quartiers d'été et Quartiers Solidaires Jeunes. En effet, depuis deux ans l'État a mis en place une série de dispositifs visant à soutenir plus particulièrement les quartiers prioritaires par les plans « Quartiers d'été » (78 actions/345 600€), « Colonies apprenantes » (DSDEN) et « Quartiers solidaires jeunes » (31 actions/127 016€).

L'objectif poursuivi par ces mesures exceptionnelles permet d'aller à l'encontre des conséquences du confinement en luttant contre le décrochage scolaire, en renforçant la présence des adultes sur les quartiers, en développant les activités et manifestations durant les vacances scolaires et en soutenant les actions de solidarité et les associations de proximité.



